



**EXTRAIT du PROCES VERBAL des DELIBERATIONS**  
**du COMITE SYNDICAL du 29 MAI 2013**

L'An Deux Mille Treize, le Vingt Neuf Mai, à Dix Neuf Heures, Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : Monsieur BEGUIN, Monsieur ROUX,  
Madame GUICHERD, Madame BARET, Madame MIQUET  
Monsieur JOURDAIN, Monsieur DENISSIEUX, Monsieur EVANGELISTA, Monsieur FIORINI,  
Monsieur GELIN, Monsieur LAFONT, Monsieur SAUNIER.

Absent excusé : Monsieur PARTRAT  
Madame GUICHERD présente un pouvoir de Madame NICOLAS

**Objet :**  
**Suppression**  
**d'un poste d'adjoint**  
**technique 2<sup>ème</sup> classe**

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs, certains postes étant vacants depuis plusieurs années.

Vu l'avis favorable du CTP du 16 avril 2013

Après délibération,

A l'unanimité, le Comité Syndical:

- APPROUVE la suppression d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe vacant depuis plusieurs années.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS  
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS

Le Président du Syndicat Intercommunal Murois Certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 30 mai 2013.

Le Président

Bernard BEGUIN

